



- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 23 novembre 2023 (scrutin des étudiantes et étudiants) ;
- Considérant la perte de la qualité d'étudiante de Sorbonne Université de madame Juliette MOUILLON, élue titulaire de la liste Bouge ta fac avec l'AGEP et tes assos;

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Hadi ABI RACHED est élu titulaire au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidat éligible suivant sur la liste Bouge ta fac avec l'AGEP et tes assos ;

ARTICLE 2

Monsieur Ragy BOURRY est élu suppléant de Monsieur Hadi ABI RACHED au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidat éligible suivant sur la liste Bouge ta fac avec l'AGEP et tes assos ;

ARTICLE 3

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.